

quelque 277 millions de boisseaux de céréales vers Fort-William, Port-Arthur, Churchill, Vancouver et Prince-Rupert. Il indique en plus que ces chiffres représentent 22,531 wagons de plus qu'en 1965. Il rapporte en outre que d'après les dirigeants du National-Canadien, cette augmentation considérable se maintiendra tout l'hiver. L'article du *Western Producer* ajoute que le Pacifique-Canadien a annoncé des bénéfices accrus. Les recettes nettes du Pacifique-Canadien et les recettes du National-Canadien ont accusé une augmentation considérable au cours des 10 premiers mois de 1966.

Ces chiffres confirment ce que j'avance. D'ici quelques années tout le système de transport s'améliorera considérablement pour ce qui est de l'acheminement de nos céréales. Il semble, aux termes de ces nouvelles dispositions, que le chemin de fer tirera du transport des céréales des recettes plus que suffisantes pour contre-balancer les dépenses subies par suite du taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

Tout comme le député de Jasper-Edson, j'aimerais qu'on n'insiste pas pour le moment sur la tenue d'une enquête sur les recettes et les dépenses des chemins de fer aux termes du taux du Pas du Nid-de-Corbeau ou, si on le fait, qu'on attende plus longtemps avant de tenir pareille enquête. Si on ne supprime pas cet article, on devrait y mentionner la possibilité de permettre aux chemins de fer d'utiliser les mêmes droits de circulation ou quelque chose du genre. Il me semble que cela aussi contribuerait à diminuer les dépenses et à venir en aide aux chemins de fer pour ce qui est de leurs frais.

M. Deachman: Monsieur le président, en écoutant les remarques du député de Moose-Jaw-Lake-Centre, j'ai pris beaucoup d'intérêt aux extraits des témoignages du comité des transports et communications, surtout à ceux ayant trait aux propos que j'ai échangés avec monsieur Lloyd, ancien premier ministre de la Saskatchewan, au sujet du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Voilà sur quoi porteront mes quelques remarques. Je n'envisagerai pas la question du point de vue des gens des Prairies mais plutôt de celui des agriculteurs de la vallée du Fraser quand ils songent au taux du Pas du Nid-de-Corbeau concernant le transport des céréales au pays. Ils font face à un problème qu'ils sont venus exposer à Ottawa il y a quelque temps et qui n'a pas encore été réglé.

J'aimerais me reporter à l'article 328, page 43 du bill, où au paragraphe 1 on décrit le taux du Pas du Nid-de-Corbeau comme il suit:

Les tarifs du grain et de la farine transportés depuis un point quelconque de toute ligne de chemin de fer à l'ouest de Fort William jusqu'à Fort William ou Port Arthur...

[M. Pascoe.]

Or, le paragraphe 2, traite des tarifs du grain et de la farine transportés pour l'exportation depuis un point quelconque de toute ligne de chemin de fer à l'ouest de Fort-William jusqu'à Vancouver ou Prince-Rupert. On a ajouté ici les mots «pour l'exportation». L'article continue en ces termes: «sur une ligne de chemin de fer construite actuellement ou par la suite», et ainsi de suite. Le paragraphe 3 dit ceci:

Les tarifs du grain et de la farine transportés pour l'exportation...

Les mots «pour l'exportation» sont de nouveau employés.

...depuis tout point à l'ouest de Fort-William ou d'Armstrong jusqu'à Churchill sur toute ligne d'une compagnie de chemin de fer...

Cela revient à dire que lorsque du grain est expédié vers l'Est depuis les Prairies jusqu'à la tête des Lacs, c'est tout simplement du grain, mais lorsqu'il est expédié depuis les Prairies jusqu'à Vancouver ou la côte du Pacifique, ils s'agit de grain pour l'exportation ou pour la consommation intérieure assujetti à des tarifs différents.

Aux termes de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, il existe un tarif pour les expéditeurs de grain vers l'Est, tandis que deux tarifs s'appliquent au grain expédié vers l'Ouest jusqu'à la côte ou à Vancouver, c'est-à-dire un tarif d'exportation et un tarif intérieur. Lorsque le comité des transports et communications a tenu des auditions au sujet de ce projet de loi, monsieur L. A. Curie, président du comité des provendes et des céréales de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique, et monsieur B. H. Creelman, président de l'Association des fabricants de provendes de la Colombie-Britannique, ont comparu devant lui. Ces deux hommes et leurs associations représentent quasiment tous les cultivateurs et tous les producteurs de provendes de Colombie-Britannique. Ils ont présenté un mémoire traitant de ce problème et de ses effets sur les acheteurs de grain produit au pays, surtout pour l'alimentation du bétail et de la volaille dans cette province.

● (6.40 p.m.)

Ils signalent que les tarifs pour l'exportation, de Calgary à Vancouver, sont de 20c. les cent livres, ou \$4 la tonne. Pour la consommation intérieure les tarifs de Calgary à Vancouver sont de 65c. les cent livres ou \$13 la tonne. De sorte que si vous désirez du grain pour consommation intérieure ou du grain de provende dans la vallée du Fraser, vous pouvez l'obtenir d'un élévateur à Vancouver et c'est le même grain qui est chargé à bord des navires et expédié outre-mer, et dans ce cas,